



CONTRAT DE PROJET ETAT-REGION 2007-2013

PROGRAMME « POISSONS MIGRATEURS »

ACTION 2012

INTITULE DE L'ACTION : rétablissement de la continuité écologique au niveau du seuil du moulin de Restaudran (Cléguer)

BASSIN VERSANT : Scorff

DEPARTEMENT : Morbihan

Maître d'ouvrage : Syndicat du Bassin du Scorff

LE CONTEXTE

Le moulin de Restaudran (Cléguer) est situé sur le ruisseau de Saint-Sauveur, cours d'eau affluent du Scorff et classé « rivière à migrateurs » au titre de l'article L.432-6 du Code de l'Environnement.

Le moulin est une minoterie en pleine activité, qui utilise la force hydraulique pour son fonctionnement. Le seuil du moulin constitue quant à lui une chute de 3 m de hauteur (cf. cliché joint), infranchissable par les poissons migrateurs (classe 5).

L'ELABORATION DU PROJET

Le coût rédhibitoire d'un aménagement du seuil lui-même a orienté le choix vers la réalisation d'un bras de contournement de l'obstacle (environ 500 m en amont du moulin), assorti d'un ouvrage répartiteur de débit.

Les travaux étant soumis à autorisation administrative, une enquête publique préalable a été diligentée au printemps 2011.

A l'issue de la consultation publique, celle-ci n'ayant soulevé aucune remarque particulière, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable et le projet a été par la suite validé en CODERST le 2 novembre 2011.

LE FINANCEMENT DU PROJET

Le montant global des travaux a été de 33488,00 euros TTC (auxquels s'ajoutent 9292,92 euros TTC de frais de maîtrise d'œuvre). Ils ont été financés selon le plan suivant :

- Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 30 %,
- Conseil Régional de Bretagne : 30 %,
- Département du Morbihan : 20 %,
- Syndicat du Bassin du Scorff : 8,97 %.
- Fédération de Pêche du Morbihan : 5,51 %,
- Propriétaire du moulin : 5,52 %.

LE CONTENU ET LE DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux ont été confiés, à l'issue d'une consultation locale, à l'entreprise SPAC d'Hennebont (56), sous maîtrise d'œuvre Artelia (Pontivy, 56). L'accès au site de travaux nécessitant la traversée de zones humides, les travaux ont été programmés à l'étiage 2012.

Cependant, les conditions météorologiques ont contraint l'entreprise à reporter la réalisation des travaux à l'été 2013.

Le bras de contournement, de 31 m de longueur, a été aménagé dans une zone humide depuis le canal d'amenée au moulin vers le talweg (ancien lit naturel du ruisseau de Saint-Sauveur, jusque-là déconnecté). Ce bras a été équipé d'un passage busé permettant aux engins de traverser dans la prairie humide.

En plus de ces aménagements, ont été installés une nouvelle grille de défeuillage, avec écartement des barreaux de 1,5 cm (au lieu des 2 cm initiaux), en amont immédiat de la turbine, ainsi qu'un variateur de puissance au niveau de la turbine, afin de pouvoir démarrer les machines sans le soutien de la puissance hydraulique dès la fermeture des vannes (sans attendre la mise en charge du canal d'amenée).

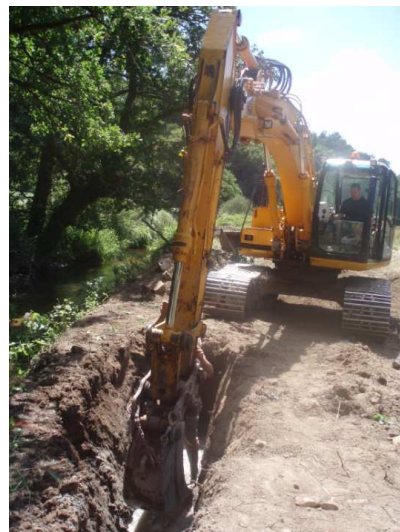
La réception du dispositif de contournement a eu lieu le 25 septembre 2013, en présence notamment du propriétaire du moulin, de la DDTM du Morbihan, de l'ONEMA, du Conseil Général du Morbihan et de la Fédération de Pêche du Morbihan.

Un suivi sera réalisé au printemps 2014 par le Syndicat du Scorff et la cellule ASTER du Conseil Général du Morbihan, afin de vérifier le bon fonctionnement du dispositif de franchissement aménagé et d'apporter les correctifs nécessaires, le cas échéant.

Seuil du moulin de Restaudran (Cléguer)



Creusement, en cours, du bras de contournement (avec installation d'une buse) et de la tranchée accueillant l'ouvrage répartiteur de débit en béton armé



Installation de l'ouvrage répartiteur de débit (90 % canal d'amenée, 10 % bras de contournement)



Bras de contournement du seuil de Restaudran avec répartiteur au premier plan (vue depuis le canal d'amenée au moulin, talweg dans la zone boisée en fond d'image)

